

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JANVIER 2020**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 13 janvier, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

LE MAIRE : Luc Saint-Denis

LES CONSEILLERS : Pierre Séguin poste no 2
Danièle Tremblay poste no 3
Jacques Allard poste no 4
Linda Robert poste no 5
Serge Sirard poste no 6

ABSENT: Patrick Brassard poste no 1

Tous membres du conseil et formant quorum

Était aussi présent à cette séance, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Jean-Raymond Dufresne.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Luc St-Denis qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-01-001

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019
- 1.3 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de novembre 2019 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.4 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de décembre 2019 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Adoption du règlement 2019-519 Taxation 2020
- 1.7 Mandat à la FQM – Accompagnement dans la démarche de maintien de l'équité salariale
- 1.8 Achat d'un nouveau système téléphonique pour l'Hôtel de ville
- 1.9 Adoption d'une Politique sur les dons et commandites
- 1.10 Installation de revêtement de plancher – Hôtel de ville
- 1.11 Renouvellement de l'entente de location avec la Commission scolaire Pierre-Neveu
- 1.12 Avis de motion – Règlement 2020-520 relatif au traitement des élus municipaux

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Embauche d'un pompier, préventionniste – David Lavigne

3. TRANSPORT ROUTIER

3.1 Rapport des dépenses d'entretien de chemins pour 2019

3.2 Achat d'abat-poussière pour l'année 2020

3.3 Résolution – Bilan de la TECQ 2014-2018

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Autorisation de paiement – Frais d'inscription, Tirage pour les festivités de la Fête nationale

6.2 Autorisation à l'organisme Plein Air Haute-Rouge- Accès aux terrains de la Municipalité

6.3 Nomination d'un représentant de la Municipalité – Comité de l'organisme Plein Air Haute-Rouge

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-002

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 9 décembre 2019, préparé par monsieur Jean-Raymond Dufresne, secrétaire-trésorier par intérim;
- Séance extraordinaire du budget du 16 décembre 2019, préparé par monsieur Jean-Raymond Dufresne, secrétaire-trésorier par intérim;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-003

1.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

Le montant des paies brut est de : 71981,67 \$;

Le registre des paiements par Accès D, soient de L1900138 à L1900147 est de 39 656,84 \$;

Le registre des paiements par chèques de C1900556 à C1900614. Le montant net est de 94 021,71\$

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de novembre 2019 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-004

1.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

Le montant des paies brut est de : 53 761,20 \$;

Le registre des paiements par Accès D, soient de L1900148 à L1900155 est de 33 555,17 \$;

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de décembre 2019 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-005

1.5 CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

No	Provenance	Objet
1.	Municipalité d'Amherst	Lettre du maire, Jean-Guy Galipeau, au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie re : problématique de communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-006

1.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-519 DÉTERMINANT LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 16 décembre 2019 et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que le règlement 2019-519 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires relatifs à la distribution en eau potable, aux égouts, à la sécurité publique, à la Sûreté du Québec, le projet Brancher Antoine-Labelle ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'exercice financier 2020, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-007

1.7 MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ – MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de maintien de l'équité salariale aurait dû être complété au plus tard le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice est fastidieux et demanderait énormément de temps aux ressources de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de service pour procéder à l'exercice de maintien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de mandater le service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de réaliser l'exercice de maintien de l'équité salariale.

Un montant maximal de 6 000\$ est alloué à cette dépense, incluant les honoraires ainsi que les frais de déplacement et de séjour, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-008

1.8 ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE POUR L'HÔTEL DE VILLE ET TOUS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique de la municipalité est désuet et ne fonctionne plus correctement depuis plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entamées avec la compagnie Bell ainsi que la municipalité de Nominigüe pour recevoir des soumissions afin de procéder à l'achat d'un nouveau système téléphonique;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, nous avons reçu qu'une soumission de Bell Canada;

CONSIDÉRANT QUE le changement doit se faire rapidement afin d'offrir à nouveau un service optimal aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un système téléphonique hybride de la compagnie Bell Canada, comprenant 3 téléphones IP et 8 téléphones digitaux, et ce selon les coûts suivants :

Achat de matériel (téléphones, prises, système, licences IP etc.)	3 150,69\$
Main-d'œuvre (installation, câblage)	1 700,00\$
Maintenance (contrat de service)	1 913,29\$
Total (avant les taxes)	6 763,98\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-009

1.9 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT QU'une municipalité se doit d'établir des directives et des politiques claires permettant une gestion quotidienne saine et impartiale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mieux encadrer le versement de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique sur les dons et les commandites rédigée le 13 janvier 2020 et que celle-ci soit effective dès ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-010

1.10 INSTALLATION DE REVÊTEMENT DE PLANCHER – HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QU'une partie du plancher doit être changé au bureau municipal;

ATTENDU QU'un prix budgétaire a été demandé à la compagnie Déco Surfaces de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que la compagnie Déco Surfaces Mont-Tremblant procède au changement du plancher dans le bureau du directeur général, de la directrice générale adjointe, du chargé de projets près de l'entrée principale et dans le corridor avant.

Un montant maximal de 6 000\$ est alloué à cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-011

1.11 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOCATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Luc St-Denis et le directeur général par intérim, M. Jean-Raymond Dufresne à signer l'entente de location d'un an avec la Commission scolaire Pierre-Neveu pour la salle située au 4, rue Principale ouest, l'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

AVIS DE MOTION

1.12 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-520 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

L'AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Danièle Tremblay qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux et portant le numéro 2020-520.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2020-520 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-01-012 **2.1 EMBAUCHE D'UN POMPIER ET PRÉVENTIONNISTE – DAVID LAVIGNE**

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur David Lavigne, à titre de pompier et préventionniste en date du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

3. TRANSPORT ROUTIER

2020-01-013 **3.1 RAPPORT DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DE CHEMINS POUR 2019**

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des dépenses d'entretien de chemins pour 2019, préparé par M. Alban Meilleur, pour un total de 164 569 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-014 **3.2 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT l'offre de rabais reçue de la compagnie Multi Routes inc.;

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une quantité de 44 000 litres de chlorure de calcium 35% liquide à 0,325 \$ le litre pour un montant total de 14 300 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-015 **3.3 BILAN DE LA TECQ 2014-2018**

abrogée par résolution 2020-06-124 du 8 juin 2020.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

2. La Municipalité de L'Ascension s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-01-016

4.1 RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018, préparé par madame Annie meilleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

2020-01-017

6.1 AUTORISATION DE PAIEMENTS – FRAIS D'INSCRIPTION ET DE CAUTIONNEMENT POUR LES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur Fête nationale 2020 désire procéder au tirage d'un VTT lors de cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande de licence de tirage doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ);

CONSIDÉRANT QUE lors de cette demande, il est nécessaire de déposer un chèque de cautionnement afin de garantir la tenue du tirage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le Comité organisateur Fête nationale 2020 à présenter une demande de licence de tirage à la RACJ pour le tirage d'un VTT lors de cet évènement;
- Que la municipalité assume les frais d'étude et droits de ladite demande au montant de 780,25\$ et qu'un chèque au nom du ministre des Finances soit émis à cette fin;
- Que la municipalité accepte de cautionner ce tirage pour un montant de 11 150\$, soit la valeur marchande du prix tiré et qu'un chèque au nom du ministre des Finances soit émis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-018

6.2 AUTORISATION À L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE-ROUGE – ACCÈS AUX TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE l'organisme Plein Air Haute-Rouge désire déposer une demande d'aide financière au programme DEC Canada, dans le cadre de la mise en valeur de la rivière Rouge.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension autorise l'organisme Plein Air Haute-Rouge à entreprendre tout projet de mise en valeur de la rivière Rouge sur tous terrains lui appartenant, entre autres, les descentes publiques à la rivière que sont celles du chemin des Méandres et du Parc des Canotiers, conditionnellement à ce que les projets soient conformes et autorisés par les instances gouvernementales concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

2020-01-019

6.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ – COMITÉ DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE ROUGE

ATTENDU QUE l'organisme Plein Air Haute-Rouge procède actuellement à la formation d'un comité pour la mise en valeur de la rivière Rouge;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire nommer un représentant de la Municipalité pour participer aux réunions dudit comité (environ 4 rencontres par année);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Pilon, chargé de projets, à titre de représentant sur le comité de mise en valeur de la rivière Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

1. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-01-020

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de lever la séance. L'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Jean-Raymond Dufresne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

Luc St-Denis
Maire

Luc St-Denis
Maire

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire trésorier
par intérim

Veuillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.